

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
PLAN DE RELANCE - 431 - Tourisme	

Le Conseil Régional,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis - JOUE 24/12/2013 L 352/1,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants et L 1611-4 et L 4221-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** les délibérations du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs,
- VU** la saisine du Conseil économique, social et environnemental régional et l'audition de la Présidente en date du 7 juillet 2020,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

ENTENDU Paul JEANNETEAU, Stéphanie HOUEL, Brigitte NEDELEC, Delphine COAT-PROU, Grégoire JAUNEAULT, Pascale DEBORD, Christophe DOUGE, Christophe CLERGEAU, Pascal NICOT, Claire HUGUES, Laurent CAILLAUD, Laurent PRETROT, Franck LOUVRIER

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

ce plan de relance de l'économie touristique,

APPROUVE

l'inscription au Budget supplémentaire 2020 d'une dotation supplémentaire de 5 000 000 € en autorisations de programme au titre du programme 431 "Tourisme"

APPROUVE

l'inscription au Budget supplémentaire 2020 d'une dotation de 5 000 000 € en crédits de paiement investissement au titre du programme 431 "Tourisme",

APPROUVE

le projet de création d'une Foncière régionale pour les entreprises touristiques par la SEM régionale, et sous un statut de SAS prochainement créée,

DECIDE

d'un apport en compte courant d'associés à la SEM régionale à hauteur de 5 000 000 €,

APPROUVE

la convention correspondante jointe en annexe,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

AFFECTE

5 000 000 € d'autorisations de programme à la SEM régionale pour financer ce projet

AUTORISE

la SEM régionale des Pays de la Loire à participer au capital de la société par actions simplifiée (SAS) à créer pour ce projet,

AUTORISE

les élus du Conseil régional, administrateurs de la SEM régionale, à se prononcer en faveur d'un apport en fonds propres de la SEM régionale fixé au maximum à 5 000 000 € dans cette SAS, lors d'un prochain conseil d'administration de la SEM régionale, et dès versement des fonds.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés , Alain AVELLO

Marguerite LUSSAUD absente lors du vote

REÇU le 15/07/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs